

Préavis municipal 2021-2026 / N°19

Demande de crédit d'étude relatif à l'élaboration d'un Plan climat

Rapport de la Commission ad hoc

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission ad hoc composée de :

Mmes Laurence BERMEJO DUBOIS
 Karine CURTI
 Anne GAGGIO, rapportrice

MM. Rémi FOUNOU-TCHUIGOUA
 Emmanuel MOUNIER, rapporteur, excusé
 Laurent SCHATZMANN, Président
 Giovanni Carlo TROCCOLI

S'est réunie le 7 février 2022 pour traiter le préavis susmentionné.

Madame la Municipale Cécile Rod a participé à la première partie de la séance pour présenter le préavis et répondre aux questions. Elle était accompagnée de Madame Sophie Borboën, consultante externe du bureau BIO ECO – avec un mandat de 20% à la commune de Rolle – jusqu'en juillet 2022. Nous les remercions pour leur présentation, leur disponibilité et pour les informations fournies.

La commission remercie également la Municipalité présente in corpore au début de la séance, démontrant ainsi de leur soutien au Plan Climat.

Préambule

Le préavis municipal N°19 demande un crédit d'étude relatif à l'élaboration d'un Plan Climat de CHF 62'400.--

Présentation

Madame Rod et Madame Borboën présentent l'état des lieux, les pistes et stratégies du Plan Climat pour Rolle. La situation actuelle à Rolle est de 14 tonnes d'émissions de CO2 par habitant. L'objectif, d'ici à 2050, est de réduire ces émissions de gaz à effet de serre à 2 tonnes par habitant.

La Commune de Rolle ne pourra évidemment pas agir seule sur tous les facteurs dégageant beaucoup de CO2, comme les achats sur internet par exemple. Ainsi, une communication pour informer et sensibiliser les habitants à cette problématique est souhaitée.

L'étude relative à l'élaboration d'un Plan Climat permettra de définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Il est à noter que ce crédit n'inclut pas la phase de mise en œuvre, qui pourrait débuter début 2023 après acceptation du préavis.

Il est relevé qu'un Plan Climat n'est pas un outil contraignant. Il analyse et propose des mesures, qu'il s'agira ensuite de faire individuellement avaliser par le Conseil communal pour déploiement.

Le Plan Climat devra également s'inscrire en cohérence avec les actions de la Cité de l'énergie, ceci afin d'aboutir à un document commun. Il représente la base du travail et le label Cité énergie l'un des éléments de ce plan. A noter que le Canton a élaboré un *Plan Climat-énergie* pour aider les communes et proposé des formations auxquelles la Municipalité a participé.

Comme Rolle a bénéficié de subventions pour la *Cité énergie*, elle ne pourra pas en recevoir également pour le Plan Climat (pas de cumul possible). Le budget du Plan lumière, dont les travaux ont d'ores et déjà débuté, n'est pas inclus dans le montant du présent crédit d'étude.

Si certains membres expriment le regret que l'Urgence climatique n'ait pas été déclarée par la Municipalité de Rolle lors du dernier Conseil communal, la Commission ad hoc soussignée espère toutefois, à l'unanimité, que l'élaboration de ce plan climat réponde aux diverses problématiques évoquées dans le récent débat relatif à l'Urgence climatique.

Objectifs du crédit d'étude

- **Dresser un état des lieux pour Rolle**
- **Définir les champs d'actions possibles, les prioriser en fonction des coûts et de la faisabilité**
- **Déterminer les actions spécifiques et les actions concrètes pour Rolle**
- **Déterminer les éventuelles vulnérabilités sur le territoire**
- **Soumettre le Plan Climat au vote lors du Conseil communal en novembre 2022**

Réponses aux différentes questions des membres de la commissions ad hoc

- Ce Plan Climat est une réponse au postulat de M. Petit et au postulat des Verts comme stipulé dans les points 1 à 7 des conclusions du préavis.
- La Municipalité mise sur l'importance de la transversalité et, à ce titre, ce plan englobera tous les dicastères.
- Une participation des citoyens sera faite au travers d'une commission consultative.
- Plusieurs devis ont été demandés avant de choisir le bureau d'études CSD.
- Le choix de plusieurs bureaux pour les différentes études est motivé par le fait d'avoir d'autres visions et plusieurs axes de spécialisation qui se compléteront. Ils devront aussi se coordonner pour atteindre les objectifs.
- Des rencontres sont déjà prévues pour relancer les travaux de Cité énergie entre les différents mandataires. Les travaux relatifs au Plan Climat sont prévus sur 8-9 mois. Le résultat est attendu pour octobre 2022 (couplé idéalement avec Cité énergie prévu en novembre 2022).
- Aucun chiffrage des mesures ne sera indiqué à ce moment-là, le bilan donnera des grands axes et orientations. La municipalité devra ensuite revenir avec des propositions et des demandes de préavis concrètes et chiffrées, apportant des précisions quant aux mesures de CO2 (actuelle, diminution attendue).

- La mise en œuvre débuterait début 2023 et s'étalerait jusqu'en 2050 afin d'atteindre l'objectif (soit une diminution de 12 tonnes de CO2 par habitant).
- Actuellement pas encore de coordination entre les plans communaux et cantonaux.
- La commune privilégiera les ressources locales pour l'approvisionnement énergétique.
- Pas de budget prévu dans le devis pour la communication. Des événements sont prévus et seront pris sur le budget communication de la commune ou feront l'objet d'un préavis au Conseil communal en temps voulu.
- Des ressources internes supplémentaires seront probablement nécessaires pour suivre le projet.
- La présentation du plan d'actions sera faite et soumis au vote du Conseil communal en novembre 2022.
- Le Plan Climat devra être suivi d'effets concrets à évaluer avec des indicateurs et des dates concernant leurs mises en œuvre .

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission ad hoc vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

Vu le préavis 2021-2026 / N° 19 de la Municipalité du 20 janvier 2022,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude à hauteur de CHF 62'400.-- pour l'élaboration d'un Plan Climat communal et des différentes études nécessaires à son élaboration.

Au nom de la Commission

Le Président



Laurent Schatzmann

La Rapportrice



Anne Gaggio

Rolle, le 19 février 2022

